

Les anciens sujets de Sa Majesté dans cette province bien que venus de toutes les possessions britanniques ont adopté en général, du moins ceux qui ont l'intention de demeurer dans cette contrée, les idées américaines quant à la taxation. Je dois vous dire que la nouvelle transmise par un de leurs correspondants qui réside en Angleterre, au sujet de l'imposition d'un droit sur les spiritueux en vertu de l'autorité du parlement, a été l'une des principales causes de leur détermination à adresser une pétition pour obtenir une Assemblée, et de leurs efforts pour engager leurs concitoyens à se joindre à eux.

Quelques membres du comité avec lesquels j'ai eu l'occasion de m'entretenir le printemps dernier, ont reconnu qu'ils avaient agi d'une manière irrégulière en se rassemblant sans le consentement ni l'approbation du gouverneur du roi, que leur conduite avait été un exemple pernicieux pour les nouveaux sujets et qu'il était de leur intérêt, étant donnée la supériorité du nombre de ces derniers, de les maintenir dans les habitudes de respect et de soumission auxquelles ils avaient été habitués. De plus, après leur avoir représenté ce qui précède avec beaucoup d'énergie et y avoir ajouté d'autres remarques, il me promirent de ne plus tenter de semblable démarche. Les sentiments dont ils semblent animés pour le présent et les dispositions dociles manifestées par les Canadiens, me font espérer que tous attendront patiemment l'occasion de perfectionner ces arrangements qu'on leur a donné lieu d'espérer, arrangements bien nécessaire dans certain cas et qu'on a raison de désirer.¹

J'ai l'honneur d'être avec le plus profond respect, milord, de Votre Seigneurie, le plus humble et le plus obéissant serviteur,

H. T. CRAMAHÉ.

Comte de Dartmouth,

l'un des principaux secrétaires d'Etat de Sa Majesté.

PÉTITION DES SUJETS FRANÇAIS.

Pétition des divers habitants catholiques romains de la province de Québec adressée à Sa Majesté le roi; elle fut transmise au comte de Dartmouth, secrétaire d'Etat de Sa Majesté pour l'Amérique, vers le mois de décembre 1773 et présentée au roi vers le mois de février 1774.²

¹Le reste de cette dépêche qui traite seulement des affaires des sauvages, a été omis.

²Cette pétition et le mémoire reproduit ci-après ne se trouvent pas dans les papiers d'Etat. Ils sont extraits de "Compte rendu des procès-verbaux," etc., de Maseres, pp. 112-131. Maseres s'exprime ainsi à ce sujet: Il est facile de se rendre compte que cette pétition desdits habitants français a servi de base à l'acte du parlement dont il a été question déjà (l'Acte de Québec), p. 131.